

### **Jour de carence et arrêt de maladie lié à la Covid19 : Prolongation de suspension envisagée jusqu'au 31 octobre 2021**

La ministre de la Fonction Publique vient d'annoncer aux syndicats une prolongation de la suspension du jour de carence pour les arrêts de travail des agents de la Fonction Publique positif à la COVID19.

Le gouvernement va déposer un amendement en ce sens au projet de loi de gestion de la sortie de crise.

La suspension du jour de carence pour les arrêts de travail des agents de la Fonction Publique positif à la COVID19 est pour l'instant officiellement actée jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021.

#### **Extrait propos de la ministre de la Fonction Publique**

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement déposera ce jour, sur ma proposition, un amendement au projet de loi de gestion de la sortie de crise sanitaire permettant de suspendre l'application du jour de carence pour les agents publics testés positifs à la Covid-19 jusqu'au 31 octobre 2021, là où la base légale actuelle ne le permettait que jusqu'au 1<sup>er</sup> juin (date de fin de l'Etat d'urgence sanitaire.)

[WWW.SAFPT.ORG](http://WWW.SAFPT.ORG)

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information